

**ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR DE L'ORDRE DES MÉDECINS**

*Le Kalliste D - 267 Bld Charles Barnier*

83000 TOULON

Tél. 04 94 09 02 39 - Fax 04 94 09 46 32

e-mail [var@83.medecin.fr](mailto:var@83.medecin.fr)

M. le Docteur CHILLI CHRISTIAN  
PLACE NEUVE  
83111 AMPUS

Toulon, le 14 juin 2007

~~Vu la demande d'obtention de la qualité de « médecin spécialiste en Médecine Générale » présentée par le Docteur CHILLI Christian exerçant la Médecine Générale à Ampus,~~

Vu le décret N°2004-252 du 19 Mars 2004 relatif aux conditions dans lesquelles les docteurs en médecine peuvent obtenir une qualification de spécialiste ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2004, portant règlement de qualification, modifié par l'arrêté du 7 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mai 2007 relatif à la composition de la commission de qualification départementale de première instance en médecine générale,

Vu l'avis de la Commission de qualification du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Var qui s'est réunie le 5 juin 2007,

Après en avoir délibéré

Considérant que le Docteur CHILLI Christian fait état d'un exercice régulier et effectif de la Médecine Générale depuis le 14 septembre 1987 ; qu'il en apporte la preuve.

Art. 1 : La qualification de « spécialiste en Médecine Générale » est accordée au Docteur CHILLI Christian.

Art. 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé, à la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale et au Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Ainsi prononcé par le Conseil départemental du Var dans sa séance du 11 JUIN 2007.

LE PRESIDENT,  
Docteur Pierre JOUAN.

